

Hadopi 2 et pandémie : ne coupez pas l'éducation en ligne !

Paris, 09 septembre 09 - **Les solutions proposées pour affronter la pandémie grippale mettent au jour l'inanité des dispositions contenues dans la loi dite Hadopi 2**, à commencer par la coupure de l'accès pour toute une famille. Prochainement proposée au vote du Parlement, cette loi fait suite à la loi Hadopi 1 qui a été partiellement invalidée par le Conseil constitutionnel. Dès le début de la discussion relative à ce premier texte, **le chapitre français de l'Internet Society** a contesté que la coupure à Internet puisse être une sanction acceptable.

Pour faire face aux fermetures d'établissements, le gouvernement voudrait proposer des cours de substitution par Internet. En attendant que les classes puissent rouvrir normalement, Internet permettra ainsi à nos enfants de continuer à apprendre.

Or, si les dispositions de la Loi Hadopi 2 étaient en vigueur aujourd'hui, l'accès au net de milliers de famille pourrait être suspendu et leurs enfants privés de facto du droit à l'éducation. Peut-on punir une famille entière, pour les errements supposés d'un de ses membres (ou de ses voisins) ? Quelle législation nationale, pour préserver les profits de quelques artistes et industriels du divertissement, priverait des milliers de familles de l'accès au réseau ?

La pandémie grippale vient rappeler qu'on ne peut pas prétendre entrer dans la société du 21^e siècle avec des conceptions disciplinaires d'un autre âge.

La société de la connaissance qui s'annonce est une société ouverte, où l'échange direct entre les individus est créateur de richesse et de sens. En votant l'Hadopi 2, les parlementaires français voteront pour le monde d'avant-hier. La suspension d'Internet ne peut pas être la sanction au téléchargement illégal ou au défaut de sécurisation de sa connexion.

L'Isoc France demande aux députés français de penser au présent et l'avenir de nos enfants, au moment du vote. En leur âme et conscience.

A propos de l'Isoc France

Fondée en 1996 par une poignée de pionniers, l'Internet Society France (www.isoc.fr) est le Chapitre Français de l'Isoc (<http://www.isoc.org>). Association internationale, l'Isoc Monde est forte de 24 000 adhérents répartis sur 180 pays.

Mission prioritaire

A l'heure où le réseau devient un enjeu technologique, économique et sociétal majeur, l'ISOC France s'attache à **préserver** et à **défendre les valeurs fondamentales de l'Internet** que sont l'universalité, l'accessibilité, le respect des standards ouverts, la non discrimination du réseau et l'interopérabilité des solutions techniques. L'ISOC France défend "*l'Internet pour tous, l'Internet par tous*". Grâce à la mobilisation de ses adhérents, elle est force de propositions dans la Net Gouvernance .

CONTACT PRESSE : France MIREMONT – france.miremونت@isoc.fr - +33 (0)6 11 45 09 38